

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL 11/22

Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000 pour le 2ème semestre 2022 et de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission composée de Mesdames Chantal Lauper, Stéphanie Preussner, Margaux Bucciol, de Messieurs Samir Abid et Louis de Bourbon de Parme, s'est réunie 3 fois; soit le jeudi 31 mars en présence de Madame Durnat-Levi, municipale en charge des affaires sociales, enfance et jeunesse accompagnée de Madame Gordana Ristic, animatrice; le lundi 9 mai; ainsi que le mardi 24 mai. Pour compléter ceci, la commission a effectué une visite du centre le samedi 21 mai afin de rencontrer les jeunes et leurs encadrants.

La commission remercie vivement la Municipale Mme Durnat-Levi, l'animatrice Mme Ristic et toute l'équipe d'animation pour leur disponibilité.

Préambule

On constate aujourd'hui une grande souffrance auprès de la jeunesse, qui se traduit parfois par des actes de violence, à l'égard des autres, des biens des autres ou d'elle-même. Les chiffres sont parlants, et la pandémie n'a pas amélioré les choses.

Un centre d'animation à Prangins représente des moments de socialisation pour les jeunes, un accueil hors de la sphère familiale, bénéfique pour l'autonomisation et la responsabilisation de chacun. Nous trouvons judicieux de leur mettre à disposition un lieu afin qu'ils puissent se réunir.

L'adolescence est une période de la vie où chacun cherche les limites du système. Nous devons créer notre identité, rechercher qui nous aimerions être. Le centre offre aux jeunes un endroit tolérant et bienveillant, dans un cadre bien défini tout en restant à leur écoute.

Développement

La Commission, à l'unanimité, soutient le projet de centre d'animation pour les jeunes. Les membres ont constaté que le projet a suscité beaucoup de questionnements au sein du Conseil. L'objectif de ce rapport est de clarifier les interrogations les plus récurrentes.

Dans l'analyse du projet, la Commission estime que les questions structurantes les plus importantes qui nécessitent d'être abordées sont:

- 1. Le coût**
- 2. Le fonctionnement et l'intérêt du centre**
- 3. Le lieu**

1. Le coût

À ce jour, prenant en compte un niveau de fréquentation d'une cinquantaine de jeunes, le crédit demandé est légitimement questionnable. Les membres de la Commission souhaitent avancer les arguments suivants pour justifier le crédit:

- a. Le centre d'animation nécessite une équipe encadrante. Celle-ci est composée de deux animateurs fixes et de deux moniteurs. Les animateurs bénéficient d'un diplôme en travail social avec orientation en animation socioculturelle, ayant tous suivi une formation de 3 ans à plein temps dans une haute école spécialisée. Ces certifications assurent au centre un gage de qualité en ce qui concerne l'encadrement des jeunes et leur sécurité, mais également d'écoute auprès des jeunes. Ces liens privilégiés avec les professionnels permettent de déceler des préoccupations et l'équipe encadrante est formée à réagir à ce genre de situations.
- b. La nécessité d'une présence de deux encadrants en même temps se justifie pour diverses raisons: un partage des responsabilités dans les situations délicates et la création d'une cohésion d'équipe.
- c. Le contexte est à prendre en compte étant donné qu'il s'agit d'un projet qui démarre et qui nécessite du temps pour se développer pleinement. Au vu de l'engouement encourageant de la jeunesse, le coût par jeune encadrés diminuera en conséquence. Il a été identifié dans la tranche d'âge 13-17 ans de la population pranginoise un potentiel de 300 jeunes.

Remarques complémentaires

- Dans le cas où une cotisation serait demandée, celle-ci serait symbolique et dans un but plus pédagogique que financier. Il n'est pas prévu que le centre soit financé par une cotisation et par définition celle-ci n'aura pas d'impact sur le crédit nécessaire. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'y a rien de décidé. Tout est mis au conditionnel. Nous craignons qu'une cotisation demandée aux

jeunes peut être un frein à la fréquentation libre et spontanée. Habituellement, dans les autres centres, il n'y en a pas. Néanmoins, cela a été envisagé et la forme exacte de son éventuelle mise en œuvre devra être réfléchi.

- Pour toute activité qui induit un coût supplémentaire (karting, soirées pizzas, balade à cheval), une participation financière est demandée aux jeunes.

2. Le fonctionnement et l'intérêt du centre

L'offre pour la jeunesse pranginoise est la suivante: ils bénéficient des clubs de sports, des sociétés locales, des sports-facultatifs et du sport en salle. Il faut cependant bien comprendre qu'un centre d'animation pour jeunes n'a pas le même objectif que les associations/clubs. Le centre est un lieu de réunion, de vivre ensemble et pas seulement d'activités. Il s'agit de se retrouver, de passer du temps ensemble dans un endroit ami et protégé. Parfois il y a des activités organisées, et parfois c'est simplement du temps libre. Les jeunes (et en réalité tout le monde, mais surtout les jeunes) ont besoin de ces moments de « vide », où ils ne sont pas dans le « faire » mais dans « l'être », en étant bien accompagnés.

À titre de comparaison, Nyon a développé depuis de nombreuses années des centres d'accueil pour la jeunesse, qui sont devenus des maisons de quartier. Ce concept a permis de créer des animations pour les jeunes des quartiers qui leur permettent de se retrouver, de partager des moments de convivialité et/ou de faire différentes animations. Ce genre de centres nécessitent un encadrement d'animateurs qui ont suivi une formation reconnue. Le succès de ces maisons de quartiers n'est plus à démontrer et a permis d'augmenter la cohésion sociale. Nous sommes donc convaincus que le centre d'animation apportera cette cohésion sociale entre les jeunes.

Historiquement, c'est à travers les sociétés locales que les jeunes s'occupent et s'intègrent: mais les temps changent et les situations évoluent. Bien que des associations locales existent toujours à Prangins, elles ne répondent pas aux besoins de tous les jeunes. Il est important de comprendre que le centre permet de compléter l'offre.

Le retour des parents des jeunes qui fréquentent le centre est extrêmement positif et encourageant pour toute l'équipe encadrante.

3. Le lieu

Comme indiqué dans le préavis, la Municipalité a opté pour le Vieux-Pressoir afin d'accueillir le centre d'animation. La question du choix du local pour accueillir le centre a soulevé beaucoup de questions. Notamment de la part de conseillers et

conseillères inquiets de ne plus pouvoir bénéficier de la possibilité de louer ce local, qui semble être apprécié par les Pranginois.

Les membres de la commission ont pu consulter les relevés des réservations du Vieux-Pressoir des 3 dernières années. Tout comme les taux de fréquentation du centre d'animation, les chiffres nous apprennent beaucoup et rien à la fois. Plus que d'analyser ces chiffres ou d'étudier la possibilité qu'un autre bâtiment appartenant à la Commune puisse accueillir le centre d'animation, il s'agit ici de faire la place au Vieux-Pressoir à d'autres Pranginois, les jeunes entre 12 et 17 ans. Des Pranginois qui eux aussi aiment ce local et s'y sentent bien.

Le choix du lieu n'a pas été décidé à la légère par l'équipe chargée de mettre sur pied le centre. Comme expliqué dans le préavis, d'autres salles ont été considérées mais ont rapidement été mises de côté notamment afin que les jeunes puissent trouver dans "leurs nouveaux murs" une identité, un lieu qui leur est propre.

La salle sous la cantine scolaire, qui a été évoquée par certains conseillers, manque justement de cette "identité" car elle est occupée en fin de journée par les élèves du primaire. De faire revenir ces jeunes qui fréquentent le secondaire I ou II dans leur ancienne école n'est pas envisageable.

Selon Mme Ristic, animatrice socio-culturelle expérimentée, qui a monté plusieurs centres avant celui de Prangins, dit notamment que de "donner une place centrale aux jeunes est un signe fort, un message important qu'on leur donne".

Lors de notre visite au centre, que les jeunes nomment d'ailleurs le "QG", il est ressorti un même sentiment autour du lieu: *nulle part ailleurs !*

En conséquence, ce dernier n'est plus disponible à la location durant les horaires du centre. Toutefois, nous relevons que Prangins dispose de trois autres salles prévues à la location: la salle du Conseil, la salle des Morettes (Hall, grande salle ou Foyer) et la Maison Fischer. À titre de comparaison, des communes de même envergure comme Coppet, dispose de 2 salles à la location (salle communale, Caves du Château) et d'un espace d'exposition.

À noter que le Vieux-Pressoir reste tout de même disponible le reste de la semaine (lu-ma-je-di).

Conclusion

Pour soutenir un village à l'écoute de ses jeunes, qui comprend les enjeux de notre jeunesse, qui soutient leurs envies d'activités, leur créativité en tant qu'artistes et leurs droits en tant qu'adultes en devenir, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers à soutenir le préavis. Nous vous appelons à vous

remémorer votre jeunesse, de vous rappeler de vos envies d'avoir un lieu pour être entre vous sans autorité pesante. De faire appel à votre cœur de jeune et vos rêves d'ados.

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal N° 11/2022 demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.— pour le 2ème semestre 2022 et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023, afin de pérenniser le projet d'un centre d'animation pour les jeunes pranginois de 13-17 ans,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

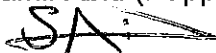
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.— pour le 2ème semestre 2022 avec un dépassement budgétaire pour la ligne concernée,
2. de porter au budget dès l'année 2023 un montant de CHF 121'000.— par an afin de pérenniser le projet d'un centre d'animation pour les jeunes pranginois de 13 - 17 ans,
3. de financer cette opération par la trésorerie courante.

Prangins, le 05 juin 2022, pour la Commission:

Samir Abid (Rapporteur)



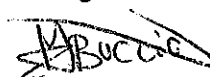
Chantal Lauper



Stéphanie Preüssner



Margaux Buccioli



Louis de Bourbon de Parme

